

Eric GYSSLER

Cour de Justice de la République
Commission des Requêtes
21 rue de Constantine
75007 PARIS

Objet : requête enregistrée sous le n° 09/2018
Courrier avec AR : 1A 149 596 5637 9

Draguignan, le 30 mai 2018

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint de nouvelles informations venant étayer ma saisine du 28 avril dernier à l'encontre des Ministres précisément et précédemment nommés dans mon courrier du 14 mai.

Le 25 mai dernier, le Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT) a publié une étude intitulée :

« La justice pénale face au djihadisme - le traitement judiciaire des filières syro-irakiennes 2014-2017 ».

Cette étude exhaustive porte sur l'ensemble du contentieux judiciaire des filières dites « syro-irakiennes » soit 238 personnes jugées à l'occasion de 76 procès, du 7 mars 2014 (date du premier procès concernant ces filières) au 31 décembre 2017.

Au-delà des informations extrêmement précises sur le contentieux judiciaire des « filières dites « syro-irakiennes », cette étude expose au grand jour, l'ancrage et l'essor exponentiel du courant djihadiste en France consécutif à la guerre civile en Syrie depuis 2011, la massification de la radicalisation et de la menace intérieure et le fait que la France est également devenue le pays occidental le plus touché par les actes de terrorisme liés au contexte syro-irakien.

Extraits :

« Au 15 mai 2018, le Parquet de Paris traitait **513 dossiers** liés aux filières syro-irakiennes impliquant **1.620 individus**. **Le nombre de dossiers par année est passé de 10 en 2012 à 240 en 2016**, et le nombre de condamnations pour association de malfaiteurs terroriste délictuelle, de **32 en 2012 à 114 en 2017, soit +250%** ».

« Si le courant djihadiste est parvenu à prendre racine dans l'Hexagone dès les années 1990, **la guerre civile en Syrie représente toutefois un tournant dans l'ancrage du phénomène sur le territoire national**. En effet, **jamais un conflit n'avait autant électrisé et mobilisé la mouvance radicale française** qui a largement exploité les facilités d'accès à la frontière turco-syrienne et les réseaux sociaux **pour grossir les rangs des organisations djihadistes présentes sur zone** ».

« **L'impact des filières syro-irakiennes est sans commune mesure avec ce que les autorités avaient connu jusqu'ici**. A l'ampleur du phénomène djihadiste et l'accélération des départs sur zone au cours

des années 2013-2014 a répondu la massification de la radicalisation et de la menace intérieure, avec désormais **20.000 individus inscrits au fichier** de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (**FSPRT**) dont **4.000 objectifs dits du « haut du spectre »** suivis par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ) ».

« La France est également devenue le pays occidental le plus touché par les actes de terrorisme liés au contexte syro-irakien, avec 15 attentats, 10 tentatives et 48 projets d'attentat entre 2013 et 2017 ».

Voici donc des conséquences très précises et factuelles pour le peuple Français de la décision délibérée des gouvernements successifs de l'Etat Français de participer activement et illégalement en Syrie à la tentative de renversement du gouvernement Syrien et du Président Bachar Al Assad, tentative de renversement qui a conduit à la « guerre civile » qui perdure depuis 7 ans.

Ainsi le peuple Français subit depuis des années une menace djihadiste et des actes de terrorisme, quasiment inexistantes avant 2012, qui sont directement et indirectement liés à la politique d'ingérence en Syrie menée depuis 7 ans par les gouvernements successifs Français.

Qui plus est, cette menace djihadiste et les risques d'attentats terroristes associés vont perdurer pendant des années notamment du fait de la massification de la radicalisation et de la menace intérieure, du retour - identifié ou non - de djihadistes sur le territoire national et de la remise en liberté chaque année des djihadistes ayant purgé leur peine de prison.

Aussi, les informations de l'étude remarquablement précise et détaillée du CAT confortent et renforcent dramatiquement la justification des griefs à l'encontre des Ministres et 1ers Ministres précisément nommés dans mon précédent courrier, griefs rappelés ci-dessous :

- leur implication directe et/ou indirecte dans la fermeture ou la non-réouverture de l'Ambassade de France en Syrie, en 2012 et/ou la non-reprise de relations diplomatiques et notamment les relations avec les services de renseignements Syriens qui ont privé nos services d'informations cruciales pour notre sécurité, notamment, sur les djihadistes Français partis faire le djihad en Syrie et sur ceux étant rentrés en France
- leur implication directe et/ou indirecte dans l'ingérence illégale et illégitime de l'Etat Français dans la politique intérieure et dans l'atteinte à l'intégrité territoriale de l'Etat souverain Syrien visant à l'affaiblir par un embargo et obtenir le renversement du gouvernement légitime par « l'opposition » armée
- leur implication directe et/ou indirecte, dans les actions subversives illégales visant notamment à assister, former et armer, directement ou indirectement, des groupes de combattants Syriens et/ou étrangers soi-disant « rebelles, insurgés, résistants... » et/ou des groupes islamistes djihadistes et/ou des groupes terroristes, tel Al Nosra, ayant pour objectif de renverser le gouvernement de l'Etat souverain Syrien
- leur implication directe et/ou indirecte dans la mise en danger du peuple Français par des représailles militaires et/ou terroristes du fait de la politique belliqueuse conduite par l'Etat Français à l'encontre de l'Etat Syrien

- leur implication directe et/ou indirecte dans la communication partielle, partielle voire mensongère d'informations visant à manipuler l'opinion du peuple Français sur les tenants et aboutissants de la politique de l'Etat Français conduite en Syrie et sur celle conduite en général contre le terrorisme
- leur implication directe et/ou indirecte dans l'autorisation de la vente d'armes de l'industrie française à des Etats, dont des monarchies du Golfe, qui soutiennent, financent et arment au vu et au su de l'Etat Français des groupes terroristes et/ou djihadistes, groupes que l'Etat Français est censé combattre pour la protection et la sécurité du peuple Français comme pour celles des autres peuples
- leur implication directe et/ou indirecte dans la soumission de l'Etat Français à des intérêts étrangers – notamment ceux des USA, de la Grande Bretagne, d'Israël, du Qatar et de l'Arabie Saoudite - et/ou à des organisations telles l'OTAN dirigée par les USA ; intérêts contraires au maintien de la paix et contraires à la sécurité du peuple Français

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de ma haute considération.

Eric GYSSLER

Document joint, en double exemplaires : pages 2, 4, 10, 11, 40 de l'étude disponible en intégralité sur le site www.cat-int.org

(73) Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT) – 25 05 2018 – Rapport : La justice pénale face au djihadisme, le traitement judiciaire des filières syro-irakiennes (2014-2017)